La vente en ligne des médicaments inquiète les pharmaciens français

Compte Test - 2024-02-01 17:20:21 - Vu sur pharmacie.ma

Le Premier ministre français Gabriel Attal a exprimé lors de son discours du 30 janvier à l'Assemblée nationale sa volonté de libérer l'économie et de «refuser les rentes», en évoquant notamment la libéralisation de la vente en ligne de médicaments. Cette initiative, déjà envisagée par Emmanuel Macron et Bruno Le Maire par le passé, refait surface ces dernières semaines avec des rumeurs persistantes concernant un projet de loi porté par le député Marc Ferracci. Les représentants de la profession pharmaceutique, notamment l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), expriment leur inquiétude quant à cette libéralisation, craignant la création d'un «Amazon de la pharmacie» et soulignant les risques pour l'accès aux soins, la présence des pharmacies sur le territoire et l'empreinte carbone du pays. Le gouvernement envisage de permettre aux pharmacies vendant en ligne de mutualiser leurs moyens, mais cette proposition ne convainc guère la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). Son président, Philippe Besset, exprime son désaccord et cherche à rencontrer la ministre du Travail et de la Santé pour discuter de l'impact d'un tel projet sur l'équilibre économique de l'officine. Cette décision gouvernementale intervient alors que la part de marché de la vente en ligne des médicaments en France est passée de 1% à 10% entre 2010 et 2023.

Ce projet de libéralisation de la vente en ligne des médicaments en France divise, suscitant des préoccupations parmi les professionnels de la pharmacie quant à ses impacts sur l'accès aux soins et l'équilibre économique de la profession.